MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi

Bamako, le

2 2 NOV 2018

Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

A



Monsieur le Directeur de la Division Droits de l'Homme de la MINUSMA

BAMAKO

<u>Objet</u>: Observations du Ministère de la Justice sur le rapport de la MINUSMA et du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme sur les abus des droits de l'Homme dans le village de Koumaga, Cercle de Djenne, Région de Mopti.

Réf: sans

Monsieur le Directeur.

Faisant suite à notre réunion de travail en date du Mardi 13 novembre 2018 sur le rapport de la MINUSMA et du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme sur les abus des droits de l'Homme dans le village de Koumaga, Cercle de Djenne, Région de Mopti, les 23-25 juin 2018, je vous fais parvenir les observations du ministère de la Justice pour toutes fins.

Je vous remercie de votre franche collaboration.

Pièce jointe:

Les observations du Ministère de la Justice

Pour le Ministre et par ordre Le Secrétaire Général,

| Sombé THERA | valier de l'Ordre National

Observations du Ministère de la Justice sur le rapport de la MINUSMA et du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme sur les abus des droits de l'Homme dans le village de Koumaga, Cercle de Djenne, Région de Mopti.

Les faits allégués se sont déroulés le 23 juin 2018 vers 10h dans la Commune de Femaye dans le village de Koumaga entre le groupe d'autodéfense des Chasseurs (DOZO) et la communauté Peulh de Koumaga.

Suite à ces évènements, le Ministre de la solidarité et de l'action humanitaire, accompagné du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mopti et d'autres autorités administratives et judiciaires se sont rendus sur les lieux le 25 juin 2018 afin de comprendre la violence des combats.

A cette même date, sur instruction du Ministre de la Justice, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mopti a ordonné aux unités de police judiciaire sous la direction du Juge de Paix à Compétence étendue de Djenné d'ouvrir des enquêtes judiciaires en coordination avec le Procureur du Pole Judiciaire Spécialisé de lutte contre le terrorisme.

Les résultats des premières enquêtes font état de 22 victimes dont deux n'ont pu à ce jour être identifiées et deux blessés.

Les investigations continuent mais se heurtent aux difficultés d'accès des zones concernées du fait de l'insécurité pour les Officiers de Police Judiciaire.